

ישראל национален מדינת 文化 شرقيّة
inalco

Institut national
des langues
et civilisations orientales



Réussir ses études avec un handicap



GUIDE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

Bienvenue à l'Inalco



Depuis plusieurs années, l'Inalco mène une politique active en direction des étudiants en situation de handicap. Elle vise à optimiser leurs conditions d'études et d'examens en prenant en compte chaque situation et en leur permettant de vivre une scolarité épanouie. Depuis la mise en place de la mission handicap, cet effort se poursuit. Nous souhaitons permettre à chacun de réaliser son projet d'étude dans les meilleures conditions possibles. Notre objectif : accueillir tous les étudiants et leur assurer l'égalité des chances.

Jean-François Huchet,
Président de l'Inalco



Vos démarches

- p.6 / À l'inscription
- p.7 / Obtenir le statut d'étudiant en situation de handicap
- p.7 / Obtenir des aménagements

Vos droits et

vos engagements

- p.8 / Accompagnement dans les études
- p.8 / Aménagement des examens
- p.8 / Accompagnement vie de campus
- p.9 / Accessibilité des locaux
- p.9 / Vos engagements



Vos interlocuteurs

- p.10 / Mission handicap
- p.12 / Service de Santé Universitaire (SSU)
- p.14 / Enseignants
- p.15 / Assistance sociale
- p.16 / Bibliothèque BULAC
- p.18 / Service d'information, orientation et insertion professionnelle (SIO-IP)
- p.19 / Vie associative

Contacts utiles

et sécurité

- p.20 / MDPH
- p.22 / CROUS de Paris
- p.23 / Structures et services spécialisés
- p.26 / Évacuation en cas d'alarme incendie

Vos démarches

Lors de
l'inscription

① Cocher **la case handicap** dans le dossier d'inscription administrative.

À la rentrée
universitaire

② Prendre rendez-vous auprès de **la mission handicap de l'Inalco par mail**. L'ensemble des démarches à effectuer pour une demande d'aménagement vous sera communiqué. Nous procéderons à l'évaluation de vos besoins et établirons un plan d'accompagnement (PAEH).

Accueil sur RDV au bureau 3.48
Du lundi au jeudi
De 9h30 à 12h / 14h à 16h30
handicap@inalco.fr

La demande de prise en compte d'un handicap doit être **IMPÉRATIVEMENT** renouvelée chaque année lors de l'inscription.

Obtenir
le statut
d'étudiant
en situation
de handicap

③

Prendre ensuite RDU avec
Le Service de Santé Universitaire
(SSU) :

Campus des Grands Moulins -
Université de Paris,
Bât. Sophie Germain - RDC sur cour
8 Place Aurélie Nemours 75013 Paris
Tél : 01 57 27 94 60

Un avis médical sera émis sur
vos demandes d'aménagements
d'études et d'examens.

Transmettez cet avis le plus tôt
possible auprès de la mission
handicap de l'Inalco.

④

Obtenir des
aménage-
ments

Remise d'une copie de votre plan
d'accompagnement signé par
toutes les parties et mentionnant
les aménagements accordés.

Vos droits et vos engagements

Accompagnement des études

- ▶ entretien semestriel/plan personnalisé ;
- ▶ tutorat étudiant ;
- ▶ lien avec l'équipe pédagogique ;
- ▶ bibliothèque ;
- ▶ équipements techniques (postes informatiques...);
- ▶ photocopies (nombres limités) ;
- ▶ casiers au rez-de-chaussée.

Aménagement des examens

- ▶ temps majoré ;
- ▶ sujets adaptés (caractères, formats, ...);
- ▶ secrétariat ;
- ▶ composition sur ordinateur ;
- ▶ salle de faible effectif.

Accompagnement vie de campus

- ▶ associations étudiantes ;
- ▶ activités sportives adaptées (avec le BDE de l'Inalco) ;
- ▶ logements adaptés (avec le CROUS de Paris).

Accessibilité des locaux

- ▶ ascenseur ;
- ▶ places de parking (selon disponibilité) ;
- ▶ signalétiques : fléchages institutionnels fréquent, lignes blanches en relief, plan en relief et en braille ;
- ▶ toilettes adaptées.

Vos engage- ments

La mise en œuvre de ces aménagements implique la mobilisation de l'ensemble de la communauté de l'Inalco et la mobilisation de biens matériels. Ceci nécessite donc un engagement réciproque et un respect des procédures.

Comme indiqué dans les modalités de contrôle des connaissances, les étudiants doivent remettre :

- le plan d'accompagnement signé
- la liste des épreuves via le formulaire en ligne (un formulaire par épreuve)

auprès de la mission handicap au plus tard 30 jours avant chaque début de session d'examen.

Vos interlocuteurs

Mission handicap

Rattachée à la direction de la scolarité et de la vie étudiante (DSVE), la mission handicap est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Inalco dans le domaine du handicap en collaboration avec les services concernés.

Principales missions :

- ▶ accueillir et informer les étudiants en situation de handicap ;
- ▶ organiser les aménagements d'études et d'examens ;
- ▶ mettre en place des solutions pédagogiques et techniques ;
- ▶ assurer le suivi et l'évaluation des mesures mises en œuvre ;
- ▶ sensibiliser la communauté de l'établissement au handicap.

Contact

Accueil sur rendez-vous

Du lundi au jeudi

De 9h30 à 12h00 / 14h00 à 16h30

bureau 3.48 (3^{ème} étage).

handicap@inalco.fr

**Céline Pereira : Responsable de
la mission handicap**

celine.pereira@inalco.fr

**Linda Zaoui : directrice de la
scolarité et de la vie étudiante**

linda.zaoui@inalco.fr



Vos interlocuteurs

Service de Santé Universitaire (SSU)

Le Service de Santé Universitaire est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui vous accueille vous informe dans le respect du secret professionnel. Les médecins de ce service sont habilités par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Principales missions :

- ▶ accueillir et informer les étudiants en situation de handicap ;
- ▶ préconiser des aménagements d'études et des aménagements d'examens ;
- ▶ accompagner et suivre de façon individuelle et personnalisée les étudiants en situation de handicap ;
- ▶ sensibiliser la communauté de l'établissement au handicap.



Service de Santé Universitaire SSU
Campus des Grands Moulins -Université
de Paris,
Bât. Sophie Germain - RDC sur cour
8 Place Aurélie Nemours 75013 Paris Tél :
01 57 27 94 60

Pour des informations d'ordre général :
Campus Saint-Germain
1^{er} étage – Porte T145
45 rue des Saints Pères 75006 Paris
Tél : 01 42 86 21 29

www.u-paris.fr/sante-prevention

A SAVOIR : Un aménagement
peut être accordé à un étudiant atteint
d'un **handicap temporaire**.

Vos interlocuteurs

Enseignants Les enseignants des différents départements de l'Inalco ainsi que les secrétariats pédagogiques sont à votre écoute. Un enseignant référent au handicap est nommé dans chaque département : **il est le contact privilégié pour l'ensemble des questions pédagogiques.**

Nous privilégions la relation étudiant/professeur pour un meilleur accompagnement et suivi pédagogique et qu'ainsi tout soit mis en œuvre pour le bon déroulement du cursus universitaire.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès d'eux par mail ou avant/après les cours.

La mission handicap de l'Inalco sert de relais et d'appui dans cette relation enseignant/étudiant (contact p. 11)

handicap@inalco.fr

Assistance sociale

Les assistants sociaux, tenus au secret professionnel, aident les étudiants qui connaissent des difficultés sociales, familiales ou personnelles. Ils accompagnent les projets d'études, informent sur les services des organismes (CROUS, CAF, BAPU, ...).

Permanence à l'Inalco

Une assistante sociale du CROUS assure des permanences à l'Inalco. Pour plus d'informations, contactez le pôle vie étudiante :

vie.etudiante@inalco.fr

Permanence d'écoute psychologique

Les consultations sont confidentielles et gratuites pour les étudiants.

APASO-Paris

etudiants@apaso.fr

Tél : 01 40 47 55 47

Vos interlocuteurs

Bulac

La **bibliothèque universitaire des langues et des civilisations** propose les services suivants aux étudiants handicapés :

- ▶ 1 salle de groupe RJ18 réservée (la réservation se fait le jour même auprès d'un bibliothécaire) ;
- ▶ 2 places à accès prioritaire (1 niveau rdc, 1 niveau rez-de-jardin) ;
- ▶ 6 casiers de rangement réservés ;
- ▶ 2 machines à lire: un lecteur scanner et un lecteur agrandisseur (reconnaissance de différentes langues: arabe, hébreu, russe, finnois, etc.);
- ▶ 1 loupe électronique ;
- ▶ 2 loupes éclairantes ;
- ▶ 2 boucles magnétiques et 1 casque stéthoscopique (pour faciliter les entretiens d'accueil avec les publics malentendants).

La Bulac propose - sur rendez-vous - un accueil personnalisé effectué par des bibliothécaires formés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'inscription à la Bulac est gratuite sur présentation de votre carte étudiante, professionnelle ou carte d'identité.

service-handicap@bulac.fr

Tél : 01 81 69 18 42

La Bulac est ouverte du lundi au samedi, de 10h à 22h, y compris pendant les vacances universitaires.

La Bulac propose aux étudiants en situation de handicap d'adapter sous forme numérique des documents issus de ses collections dans le cadre de la loi sur l'exception handicap au droit d'auteur.

Vos interlocuteurs

Service information, orientation et insertion professionnelle (SIO-IP)

Relais entre l'Inalco et les entreprises, le SIO-IP met en place des actions favorisant l'insertion professionnelle des étudiants. L'équipe est à votre disposition pour vous apporter conseils, informations, écoute et vous aider à trouver un stage et un emploi en adéquation avec la formation suivie. L'ensemble des dispositifs est accessible aux étudiants en situation de handicap.

sioip@inalco.fr

Principales missions :

- ▶ accompagner l'étudiant dans la construction d'un projet d'études ou professionnel ;
- ▶ informer sur les différentes filières, métiers, etc. ;
- ▶ renseigner l'étudiant sur l'emploi et le préparer à sa future insertion professionnelle ;

Vie associative

Par leur richesse et diversité, les 16 associations étudiantes de l'Inalco proposent des activités culturelles ou sportives adaptées à tous tout au long de l'année universitaire.

inalco.fr/vie-campus

Le bureau des étudiants propose des activités hebdomadaires artistiques comme sportives, du yoga au football américain, en passant par les ateliers photo ou musique. L'association comprend 2 bureaux et 3 pôles : le bureau des arts, le bureau des sports, le pôle culturel, le pôle communication et le pôle solidarité.

Contact :

inalcobde@gmail.com

Facebook : @BDE_Langues 0

Local associatif : 2.03

Contacts utiles

MDPH

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) oriente les personnes en situation de handicap et reçoit les demandes de droits et prestations liées au handicap.

Missions principales :

- ▶ accueillir et informer les étudiants en situation de handicap ;
- ▶ financement de projet ou de matériel et prestation de compensation du handicap ;
- ▶ aides à l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne.

Contact département de Paris

(75) 69 rue de la Victoire -75009

Paris

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00 sans interruption

contact@mdph.paris.fr

Tél: 01 53 32 39 39

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) permet l'accès à un ensemble de mesures pour favoriser l'insertion professionnelle et obtenir des aménagements du poste de travail.

La prestation de compensation du handicap (PCH) Aides financières destinées à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie”.

L'allocation adulte handicapé (AAH) et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) de moins de 20 ans garantissent un minimum de ressources.

La carte mobilité inclusion est destinée à faciliter la vie quotidienne. La mention "invalidité" permet de bénéficier d'abattements fiscaux, de certains droits dans les transports ou d'allocations logements. La mention "priorité" permet d'obtenir une priorité dans les files d'attente et une priorité d'accès aux places assises dans tout lieu accueillant du public. La mention "stationnement" permet de se garer sur les emplacements réservés.

Contacts utiles

CROUS mission handicap

Le CROUS de Paris accompagne les étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Son rôle : vous soutenir dans votre projet d'études.

Procédure d'accès au logement

Objectif : répondre aux exigences d'accessibilité ou d'aménagements . Vous devez constituer votre dossier social étudiant (DSE). Puis, prendre rendez-vous avec l'assistant social qui évaluera votre demande et vos besoins. La commission handicap statuera sur votre demande. La date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 mai.

Contact assistance sociale handicap

mission.handicap@crous-paris.fr

Tél : 01 40 51 35 57

Handi-U

Ce site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vous permet de consulter la liste pratique des conditions d'accessibilité, d'accueil et d'accompagnement de chaque établissement : nom des responsables d'accueil, organisation des études, supports matériels, aides humaines, modalités d'examen, transports, logement, restauration.

www.handi-u.fr

ARPEJEH

L'association ARPEJEH se donne comme vocation de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des personnes handicapées en accompagnant les jeunes handicapés dans leurs parcours de formation et la construction de leur projet professionnel.

www.arpejih.com

Contacts utiles

Agefiph/ Fiphfp

Ces organismes (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) peuvent intervenir durant les périodes de stage de l'étudiant.

www.agefiph.fr / www.fiphfp.fr

Accès culture

Cette association propose des services d'accessibilité aux spectacles vivants pour les personnes aveugles, malvoyantes, sourdes, malentendantes.

www.accesculture.org

Biblio- thèques

Bibliothèque numérique francophone accessible (BNFA) : www.bnfa.fr

Eole de l'association Valentin Haüy :

www.eole.avh.asso.fr

Handiplace

Handiplace est un site d'information (cadre juridique, organismes compétents, agenda, publications...) sur l'emploi, la formation et l'insertion des personnes handicapées. Ce site inclue des offres d'emploi et de stages.

www.handiplace.org

STIF transports Île-de- France

Transports adaptés pour les trajets domicile-Inalco pour les étudiants qui ne peuvent emprunter les transports en commun en raison de leur handicap. Renseignements possible auprès de la MDPH.

<http://www.stif.org/>

Sécurité

Évacuation en cas d'alarme incendie

Dès le déclenchement du signal sonore ou sur consigne des secours extérieurs ou des équipiers d'évacuation :

- ▶ gardez votre calme ;
- ▶ suivez les instructions du guide d'évacuation : emprunter les issues dédiées (balisage d'évacuation) pour sortir du bâtiment et rejoindre le point de rassemblement le plus proche ;
- ▶ dans la chaleur et la fumée, baissez-vous : l'air frais est au sol ;
- ▶ ne jamais revenir en arrière ;
- ▶ ne jamais utiliser les ascenseurs ou les monte-charges.

Tous les étudiants PMR doivent impérativement se déclarer au P.C sécurité dès qu'ils entrent dans l'établissement et devront fournir leur emploi du temps.

L'Inalco dispose d'espaces d'attente sécurisés afin d'accueillir en cas d'incendie les personnes à mobilité réduite. Cet accès pompier est signalé par des ronds orange sur les fenêtres :



Signalez-vous à cette fenêtre, par téléphone ou par tout moyen à votre disposition.

PC sécurité : 01 53 79 98 99



“
L’Inalco,
Votre rendez-
vous avec
le monde ”

Contact

Mission handicap
handicap@inalco.fr
Bureau 3.48